

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ÉLECTRONIQUE

Vu que la numérisation de la société est une réalité en développement

Vu que cette tendance affecte aussi les prestations délivrées par des administrations publiques

Vu l'article 4 de la loi sur l'administration en ligne (B 4 23) indiquant que l'accès aux prestations publiques en ligne doit être facultatif et gratuit

Vu les effets indésirables que comporte la numérisation de la société

Vu que 22 % des plus de 60 ans n'utilisent pas Internet (OFS, 2023)

Vu le rôle important que peut jouer chez les plus de 60 ans la présence, ou l'absence, de l'entourage dans le recours à des services numériques

Vu la hausse de la cybercriminalité

Vu la question écrite 95 du 2 février 2021 et la réponse du Conseil administratif du 20 avril 2021

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Parti Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. De renforcer les prestations en lien avec la problématique de la fracture numérique, et en priorité celles permettant l'utilisation du catalogue des e-démarche ;
2. De mettre en place une prestation permettant de réaliser les e-démarches, en présence et avec l'assistance d'une personne référente assermentée ;
3. D'informer largement, mais aussi de manière ciblée, la population onésienne des prestations existantes visant à lutter contre la fracture numérique ;
4. D'actualiser et d'analyser les informations et données relatives à la problématique de la fracture numérique et notamment celles sur l'utilisation des prestations offertes par la municipalité d'Onex, voire de mener une étude complémentaire, en vue d'un éventuel renforcement ;
5. De proposer l'inclusion d'indicateurs en lien avec l'accès et l'usage des TIC dans le rapport du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (Cati-Ge).